



COVID -19 - Conditions d'ouverture de la Déchèterie de la CCPC à compter du lundi 20 avril 2020

La déchèterie rouvrira ses portes à partir de ce lundi 20 avril 2020, selon les conditions suivantes :

- **Maintien** des jours et horaires d'ouverture, à savoir, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 13h30 à 18h30, les jeudis et samedis, de 8h30 à 18h30 (horaires d'été).
- Accueil des **particuliers** et des **professionnels résidant** sur le territoire de la CCPC exclusivement donc contrôle renforcé par le prestataire et nécessité de fournir un justificatif de domicile sur demande de l'agent.
- Limité à **1 passage par semaine**
- Port du masque si possible dans l'enceinte de la déchèterie
- Respect de la distance de sécurité de 2 mètres avec l'agent et les autres usagers
- **2 véhicules maximum** dans l'enceinte de la déchèterie
- 1 usager par quai
- Pas de stationnement prolongé sur le quai
- **Interdiction** d'utiliser les pelles et balais de la déchèterie
- Le gardien **ne participe pas** au déchargement du véhicule
- Si non-respect des consignes du gardien : interdiction d'accès à la déchèterie
- Le gardien peut demander à des véhicules de repartir sans vidage
- Le plâtre et ses dérivés ne seront pas acceptés sur la déchèterie (absence d'exutoire)
- Dans l'attestation de déplacement dérogatoire : cochez la case « achats de première nécessité dans les établissements dont les activités demeurent autorisées. ».

La CCPC fermera la déchèterie sur le champ si elle estime que la sécurité n'est pas assurée.